



Paris, le 3 novembre 2011

## Réforme de la protection de l'enfance : la parole est aux associations !

Plus de quatre ans après la promulgation de la réforme de la protection de l'enfance, la parole des associations, acteurs majeurs de ce dispositif, n'a jamais été sollicitée dans les différents travaux menés par le ministère de la cohésion sociale et les observatoires nationaux de l'enfance en danger ou de l'action sociale décentralisé.

Aussi, la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) ont souhaité favoriser l'expression de ces associations qui, très majoritairement, accompagnent quotidiennement les enfants et les familles sur les territoires.

Sans avoir d'ambition scientifique, ce document vise à faire connaître les constats, observations et ressentis des associations sur la mise en œuvre de la loi dans les départements, son impact sur la lisibilité des actions et sur la cohérence du travail avec l'enfant et sa famille et, enfin, sur l'évolution des rapports avec les autres acteurs du dispositif (conseil généraux, administration judiciaire, parquet et magistrats, acteurs de santé...).

Si les associations reconnaissent le fort engagement des conseils généraux sur les dispositifs de recueil et de traitement des informations préoccupantes et sur l'observation de données de la protection de l'enfance, elles sont néanmoins plus inquiètes sur l'évolution du dispositif en matière de diversification des réponses du fait de la contrainte financière qui pèse aujourd'hui sur les finances publiques. Elles regrettent également l'absence de dialogue et de partenariat sur certains territoires, conditions pourtant nécessaires pour instaurer une dynamique forte de changement.

Au-delà des perceptions sur l'application de la loi, ce bilan révèle les attentes des associations et met en exergue les efforts qu'il convient, pour chacun, de déployer pour une mise en œuvre au plus près des objectifs et de l'esprit de la loi dans l'intérêt des enfants et des familles.

Pour cela, la CNAPE et l'UNIOPSS proposent des préconisations dont les différentes parties prenantes sur les territoires pourraient se saisir, à les penser de manière collégiale et à les décliner, non pas en intentions, mais en actions concrètes et opérationnelles. Cela implique également un engagement politique fort de l'État auprès des collectivités territoriales ainsi que du conseil général en matière de protection de l'enfance, et des associations.

La protection de l'enfance doit rester une priorité politique « d'intérêt général » dont l'enjeu est l'enfant, pour son présent et son devenir !

**Contact :**

CNAPE : Fabienne QUIRIAU – 01.45.83.50.60

UNIOPSS : Patrick MARTIN – 01.53.36.35.00